



COMMUNE NATURE, UNE NOUVELLE DYNAMIQUE AUTOUR DU ZÉRO PESTICIDE

Depuis la première remise des distinctions organisée en 2011, la démarche Commune Nature a suscité un réel engouement.

La Région Grand Est et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse ont pu constater que cette opération permettait une valorisation à la fois de l'engagement des élus en faveur d'une démarche de réduction d'utilisation des pesticides pour le désherbage des voiries et espaces verts, mais également des équipes techniques dont l'implication est indispensable.

Même si la démarche Commune Nature est de longue haleine, impose de faire des choix, de revoir les pratiques, de développer des actions d'information et de pédagogie, elle s'inscrit résolument dans une approche à la fois responsable et citoyenne. Les enjeux sont multiples : santé publique, protection de l'environnement, protection des ressources en eau, amélioration du cadre de vie...

Cette démarche, à travers l'engagement volontaire des collectivités trouve aujourd'hui un écho d'autant plus important que la loi dite « Loi Labbé » interdit (avec toutefois des exceptions), à compter du 1^{er} janvier 2017, dans l'ensemble des espaces publics, l'usage des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et les établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts, et voiries. Pour les prochaines éditions, la distinction Commune nature sera ainsi adaptée pour reconnaître les collectivités s'engageant au-delà des exigences de la loi Labbé.

94% des habitants du bassin Rhin-Meuse déclarent être prêts à ce que les espaces verts autour de chez eux (bords de route, parcs, parterres de fleurs...) aient une apparence plus sauvage afin de ne pas utiliser de pesticide.

Baromètre Les habitants du bassin Rhin-Meuse et l'eau : perception des enjeux et des politiques publiques – Octobre 2015

L'opération Commune Nature offre également un formidable champ d'expérimentations et de retours d'expériences en ce qui concerne l'aménagement des espaces urbains, les pratiques mises en œuvre, les solutions alternatives développées...

Par ailleurs, les communes récompensées se sont très vite appropriées la démarche même celles n'ayant obtenu qu'une première libellule : démultiplication des articles dans la presse régionale, information via leur support d'information, communication auprès des habitants...